

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 Mars 2021 à 18 H30

Présents (15/15) : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine ROUFFAUD, Mme Sandra TOURNAIRE,.

Absent excusé : Mme Hélène FOISSARD qui a donné pouvoir à Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY qui a donné pouvoir à M. Patrick BARRIERE.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur et Madame THUILLIER demeurant 6 Rue des Rampeaux-Maurice Petiot 16320 Villebois-Lavalette. Biens situés section AM N° 286 - surface au sol de 134 m² – 6 Rue des Rampeaux-Maurice Petiot - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Ce bien est vendu pour 132 000 € à Madame Sylvie BRAVE 13 Rue Abb2 Bourgeois 14360 Trouville Sur Mer (calvados).

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Denis MONTERO demeurant Latry à RONSENAC 16320. Biens situés section AC N° 223 et AC N° 239 - surface au sol de 905 m² – 5 Rue du Petit Mairat - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Ce bien est vendu pour 11 000 € à SCI DOM 83 Rue de Périgueux 16000 ANGOULEME.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

TRAVAUX EGLISE SAINT ROMAIN

Nous avons reçu une nouvelle estimation pour les prochains travaux à l'Eglise. Le montant prévisionnel est de 115 000 € HT. Il est prévu de traiter l'ensemble des parties orientales (clocher, absidioles, transept et chevet).

Le montant global des travaux avec les frais d'architecte et les divers honoraires dont le SPS s'élève à 150 000 € HT.

Nous devons déposer des demandes de subventions à la DRAC, la Région, le Département et relancer une souscription par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Suite au renouvellement des conseils municipaux, aux différents changements de chefs d'établissements scolaires et du nouveau projet d'établissement de l'Ecole Départementale de Musique (EDM), il convient de réactualiser l'ensemble des conventions de partenariat concernant la mise à disposition de locaux pour l'accueil de cours et de concerts.

Une nouvelle convention doit donc être signée entre le Département, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, la commune de Villebois-Lavalette, la commune de Ronsenac, le collège Henri Martin.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

PRETS DE SALLES/LOCATIONS

Nous avons toujours des demandes pour le prêt de nos salles : local socio culturel, RASED par des associations ou des particuliers qui souhaitent y faire des activités, mais pour 1 mois ou quelques mois. Nous avons décidé par délibération du 11 septembre 2017 de demander 100 € par an pour dédommager des frais de chauffage et d'électricité.

Monsieur le Maire propose d'avoir la possibilité de louer ces salles au mois pour 10 €.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

PROJET PACTE DE GOUVERNANCE – COMMUNAUTE DE COMMUNES

Je vous informe que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation après chaque renouvellement général des Conseils municipaux qu'il doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil de de l'organe délibérant d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Si le Conseil communautaire de l'EPCI décide d'élaborer un pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a décidé de prescrire l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Ce projet de pacte a été présenté en séance de Conseil Communautaire le 18 février 2021 et tous les membres du conseil municipal en ont pris connaissance.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Atribus collège – Le conseil municipal est tout à fait favorable à cette demande à l'unanimité.
- Commission Petites Villes de Demain + réunion présentation mercredi 17 mars
- Travaux RD N°23
- Réunion avec Logélia le 25 mars à 14 H 30 au sujet du 1 Place des Halles

La séance est levée à 19 H 30. Prochaine réunion le mardi 6 avril 2021 à 18 H 30 pour le vote des budgets et CA.